



LE MOT DU MAIRE



Robert CLERC
Maire de Grésy-sur-Aix

— **Grésy'lien** : On parle souvent des baisses des dotations de l'Etat versées aux collectivités, mais concrètement, on voit des choses évoluer à Grésy-sur-Aix !

— **Robert CLERC** : Oui, la situation est délicate mais pas catastrophique ! On jongle pour maintenir le cap et offrir le meilleur service possible malgré tout. On essaie de faire « aussi bien, mais avec moins. » Il est indispensable d'informer les administrés de la situation, mais sur le terrain, les problèmes financiers doivent se voir le moins possible. Les travaux avancent, notamment Route de la Fougère : c'est un chantier de voirie très lourd qui a dû être mené sur deux exercices financiers (2014 et 2015). Les usagers bénéficieront d'une meilleure fluidité sur cette voirie, et surtout d'un accès sécurisé qui conduit notamment à l'établissement « Les Papillons Blancs ».

— **Grésy'lien** : Vous pouvez nous dire deux mots des Papillons Blancs ?

— **Robert CLERC** : L'APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés) « Les Papillons Blancs » d'Aix-les-Bains va très prochainement ouvrir sur notre commune un établissement de 48 logements adultes. Il y a 33 places en Foyer d'Accueil Médicalisé et 15 places en Foyer de vie. Les Foyers de Vie accueillent des adultes dont le handicap ne leur permet pas d'accéder à un travail en ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail), mais ne nécessitant pas pour autant un accompagnement constant dans les actes de la vie quotidienne ou une surveillance médicale constante. Les Foyers d'Accueil Médicalisés prennent en charge des adultes qui ne peuvent accéder à une activité de travail et nécessitent une aide quasi constante dans les actes de la vie quotidienne ou une surveillance médicale constante. L'APEI fait un travail remarquable et c'est un honneur de les accueillir sur notre commune.

— **Grésy'lien** : Pour revenir sur les chantiers communaux, la commune investit aussi pour son réseau d'eau potable !

— **Robert CLERC** : Oui, c'est une rénovation des conduites pour obtenir une meilleure distribution et une sécurisation efficace de la défense incendie sur les secteurs d'Arbussin, les Aillouds, le Crêt et Droise, soit environ 3.5 km concernés. On sait que l'on doit tout faire pour économiser nos ressources en eau, et je crois que Grésy-sur-Aix est une commune exemplaire dans ce domaine. Notre réseau est fiable, et l'une de nos priorités est d'en maintenir la qualité et la sécurité. Le développement durable et les économies font souvent bon ménage, alors il ne faut pas hésiter !



RETROUVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK

facebook.com/gresysuraix

ZOOM SUR LE BUDGET 2015 : UN EXERCICE SOUS CONTRAINTES



Voté le 27 mars 2015, ce budget s'inscrit dans un contexte difficile pour les collectivités, marqué par la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation des prélèvements sur les recettes fiscales de la commune au travers du fonds de péréquation mais également la prise en charge de nouvelles dépenses résultant de décisions de l'Etat, indépendantes de notre action.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle – mais qui s'annonce malheureusement durable – la commune a dû rechercher de nombreuses sources d'économies afin d'équilibrer son budget avec un principe : maintenir un niveau d'investissement conséquent, facteur de développement pour Grésy-sur-Aix mais également de soutien à l'économie locale.

LE BUDGET 2015 EN UN COUP D'ŒIL

Fonctionnement

DÉPENSES

TOTAL : 4 107 303 €



■ Charges à caractère général : 913 000 €

■ Charges de personnel : 1 940 000 €

■ Prélèvement fonds de péréquation (FPIC) : 43 000 €

■ Autres charges dont subventions et participations : 426 814 €

■ Charges financières : 230 313 €

■ Provision pour dépenses imprévues : 162 876 €

■ Autofinancement prévisionnel des investissements 2015 : 338 000 €

■ Amortissements : 53 300 €

RECETTES

TOTAL : 4 107 303 €



■ Impôts et taxes : 2 873 930 €

■ Dotations : 554 759 €

■ Remboursement frais de personnel mis à disposition (Service Eau et CCAS) : 250 000 €

■ Produits de services et ventes diverses : 122 700 €

■ Locations diverses : 20 000 €

■ Produits exceptionnels : 25 000 €

■ Travaux en régie : 80 000 €

■ Excédent de fonctionnement 2014 : 180 914 €

Investissement

DÉPENSES

TOTAL : 1 752 800 €



■ Opérations d'équipement : 1 018 469 €

■ Part taxe aménagement CALB : 32 000 €

■ Remboursement du capital des emprunts : 298 870 €

■ Travaux en régie : 80 000 €

■ Déficit investissement 2014 : 323 461 €

RECETTES

TOTAL : 1 752 800 €



■ Subventions : 363 500 €

■ FCTVA (récupération partielle TVA sur les investissements 2014) : 397 000 €

■ Résultat fonctionnement N-1 : 450 000 €

■ Vente terrain : 151 000 €

■ Autofinancement prévisionnel 2015 : 338 000 €

■ Amortissements : 53 300 €

IDENTIFIER RAPIDEMENT LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR 2015

PÔLE ENFANCE 184 000 €	MOBILIER DIVERS 12 000 €	ACQUISITION TERRAINS 30 000 €
CRÉATION D'UNE 7 ^{ÈME} CLASSE DE MATERNELLE 170 000 €	INFORMATIQUE * 18 000 €	SIGNALÉTIQUE 3 000 €
BÂTIMENTS * 23 000 €	VOIRIE * 575 469 €	MATÉRIEL DIVERS 3 000 €
TOTAL : 1 018 469 €		

* Bâtiments : installation de barres anti-panique au centre omnisports, mises aux normes personnes à mobilité réduite, réparations, remplacements de volets à la salle polyvalente, etc.

* Voirie : travaux route de la Fougère, enfouissement de réseaux EDF à Arbussin et Droise, création d'un passage piétons vers les Centaurées, éclairage du tunnel route des Bauges, etc.

* Informatique : Passage à la dématérialisation, achat de matériel et de logiciels.



UNE ÉQUATION COMPLEXE : MOINS DE RECETTES, DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À ASSUMER

C'est dans ce contexte néfaste pour nos finances – et sur lequel la commune n'a pas prise – que le budget 2015 a été voté. Pourquoi ?

Des dépenses supplémentaires à assumer

L'exemple de la réforme des rythmes scolaires, que les communes sont obligées de mettre en place, en est le plus bel exemple.

En 2014, la commune a dépensé plus de 40 000 €, de septembre à décembre, avec une prévision de 100 000 € en 2015, pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, avec une aide de seulement 20 000 € environ de l'Etat qui doit s'arrêter en 2016.

Autre exemple, moins médiatique, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), mis en place en 2012, considère Grésy-sur-Aix comme commune « riche », ainsi que la quasi-totalité des collectivités territoriales de Savoie. A ce titre, la commune se voit ponctionnée de 31 820 € en 2014 et plus de 43 000 € en 2015. Et ce n'est pas terminé car le fonds va atteindre son maximum en 2016 : le prélèvement sera donc encore supérieur l'année prochaine !

... et moins de recettes !

Afin de réduire le déficit public, l'Etat a décidé de diminuer les dotations aux collectivités locales (DGF – Dotation Globale de Fonctionnement) qu'il attribue afin de permettre aux communes d'assurer divers services publics comme les écoles, l'état civil, l'entretien des voies de circulation etc.

Cette baisse, de 12,5 milliards d'euros au niveau national et évolutive jusqu'en 2017, impacte Grésy-sur-Aix à travers une baisse de ses recettes de 27 027 € en 2014 et 68 000 € (estimation) en 2015 soit +202%. Et ce n'est pas terminé car la baisse doit s'arrêter (normalement) en 2017 : les pertes seront donc supérieures pour 2016 et 2017 !

Autre exemple, la dotation de solidarité rurale (Bourg Centre). Une circulaire du 30 avril 2012, prenant en compte, entre autres éléments, la perte de la qualité de chef-lieu de canton, est supprimée à partir de 2014 : 35 407 € en moins.

QUELLE CONSÉQUENCE JUSQU'EN 2020 ?

Estimation des pertes de recettes et la hausse du FPIC (sans intégration des rythmes scolaires) pour Grésy-sur-Aix jusqu'en 2017 et 2020 par rapport à l'année référence 2013.

– 990 000 €
JUSQU'EN 2017

– 2 120 000 €
JUSQU'EN 2020

A titre de comparaison, pour 2020, cela représente 1,2 fois le budget d'investissement 2014 de la commune !

QUELLES SOLUTIONS POUR LE BUDGET 2015 ?

Pour faire face à cette situation inédite, mais durable, le budget 2015 s'appuie sur deux leviers : des économies sur notre fonctionnement et notre investissement, et une hausse des impôts.

Des économies sur notre fonctionnement et notre investissement

Le travail a consisté à examiner ligne par ligne notre budget de fonctionnement et de proposer des sources d'économies tout en conservant au maximum un niveau de service élevé. L'ensemble des services sont concernés en sachant que plus de la moitié (53%) des dépenses de fonctionnement sont difficilement compressibles à court terme (frais de personnel et charges financières).

Pour 2015, les économies représentent plus de 50 000 €.

Plusieurs exemples concrets :

- En matière de personnel :
 - Optimisation des Atsem à l'école maternelle en prévision de l'ouverture très probable d'une 7ème classe,
 - Accueil d'un apprenti – au lieu de deux – au service technique,
 - Travail sur l'organisation des services,
- Diminution des illuminations de Noël,
- Diminution du budget d'acquisition des livres de la bibliothèque pour retrouver la norme d'achat préconisée au niveau national par le ministère de la Culture,
- Baisse de 10% des subventions aux associations,
- Etc.

Quant aux investissements, ces derniers ont été chiffrés et des choix ont été priorisés. Ainsi, plusieurs projets ne verront pas le jour cette année. Par exemple : le goudronnement du parking de la salle polyvalente, l'achat d'un tractopelle, la reprise des enrobés route de la Carrière, le remplacement de véhicules communaux, le contrôle d'accès par badge au Centre Omnisports ou bien la création d'un 3ème court de tennis. Nous nous tournons d'ores et déjà vers 2016 : le travail d'économies ne fait que commencer et doit s'amplifier.

Une hausse modérée des impôts

Malgré tout cela, le budget 2015 restant encore incertain nous a mené à prendre la décision d'augmenter de 0,5 point la part des impôts communaux. Mesure difficile à prendre au regard de la situation économique et sociale, le taux d'imposition de la taxe d'habitation passe donc de 10 points à 10,5 soit 33 000 € de recettes supplémentaires.

L'impact pour les Grésyliens est d'environ 25 à 30€/an et par foyer pour un logement d'une valeur locative se situant dans la moyenne.

A titre de comparaison, le taux d'imposition de la commune reste inférieur ou très proche de la moyenne des communes voisines ou de même strate (communes de 3 500 à 5 000 habitants).

Taxe d'habitation pour les communes de 3 500 à 5 000 habitants

Grésy-sur-Aix	10,00
Savoie (9 communes)	10,42
Rhône-Alpes (84 communes)	10,57
France (730 communes)	13,77

Moyennes : Savoie, Rhône-Alpes, France (**taux d'imposition 2014**)



RYTHMES SCOLAIRES : TRANSFORMER L'ESSAI !

Le Conseil Municipal du 8 juin a débattu sur l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à la prochaine rentrée scolaire. La qualité et la variété des animations proposées sont reconnues par les parents et par les enfants qui ont pu découvrir de nombreuses activités le vendredi après-midi. Cette première année « test » a donc été une réussite ! Un seul bémol : le coût financier de ces activités qui incombe à la commune, alors même que les collectivités sont appelées à se « serrer la ceinture » !

Un travail de rationalisation des coûts a été mené afin de réduire le budget des TAP en 2015/2016, avec un impératif : maintenir la qualité ! 20 000 € d'économies seront dégagés sur le budget de rémunération des intervenants. En élémentaire, une participation de 3 € par après-midi sera demandée aux parents (soit 1€ de l'heure). Ce qui représentera 30% du budget des TAP proposés du CP au CM2 l'année prochaine. Les TAP resteront gratuits en école maternelle. De plus amples informations seront données aux parents via les dossiers d'inscriptions.



COLLECTE DES TEXTILES : GRÉSY-SUR-AIX EXEMPLAIRE

Le saviez-vous ? En 2014, le point de collecte de Pré Murier a permis de recycler 6,26 tonnes de textiles auxquelles s'ajoutent 6,03 tonnes à la Montée des Rubens. Si nous comparons ces résultats avec la moyenne de la CALB (5,23 tonnes collectées par point) Grésy-sur-Aix et ses habitants continuent à montrer l'exemple !

BRÛLAGE À L'AIR LIBRE : RAPPEL DES BONNES CONDUITES

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, y compris celui des ordures ménagères, est totalement interdit aux particuliers. Il en est de même en cas d'utilisation d'un incinérateur individuel ou collectif. Ces faits sont punissables d'une amende de 3ème classe.

A titre de comparaison, brûler 50kg de déchets verts, c'est :

- Emettre autant de poussières que 5 900km en voiture diesel récente,
- L'équivalent de 70 à 920 trajets vers une déchèterie distante de 20km,
- Equivaut à 3 mois de chauffage au fioul dans un pavillon.

HAUT DÉBIT : UNE MISE EN SERVICE AVANT 2020

Vous n'avez pas encore l'ADSL chez vous ? Vous êtes plusieurs à le regretter, et nous voulions vous informer de l'avancée de nos démarches auprès de la CALB et d'Orange.

Orange s'est engagé à déployer le haut débit sur un plan quinquennal 2015-2020. Nous n'avons pas pu obtenir la planification des travaux prévus. Cependant la CALB, qui est l'interlocuteur privilégié de l'opérateur, rencontre périodiquement ce dernier afin de l'inciter à accélérer au maximum les travaux afin que les zones les plus denses soient prioritaires. Dans cette attente, qui peut paraître longue, le seul recours est le satellite.

TRAVAUX : CANALISATIONS D'EAU

Les travaux menés par la commune sur les canalisations d'eau engendreront des perturbations du trafic routier de mi-juin jusqu'au mois d'octobre 2015 sur les voiries suivantes : Chemin des Champs, Route d'Epersy, Route de Mognard et Chemin du Crêt. Des déviations seront mises en place ponctuellement mais les accès riverains seront préservés.

À VOS AGENDAS : RÉUNION PUBLIQUE



24 JUIN LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS ET LES CAMBRIOLAGES

La Mairie travaille en lien étroit avec la gendarmerie pour lutter contre les incivilités et les cambriolages. Mais dans ce combat, la vigilance des voisins est le premier maillon de la chaîne.

Une réunion publique se tiendra le 24 juin à 19h, à la salle polyvalente, afin de présenter le dispositif de « participation citoyenne » : ce dispositif s'organise autour d'un réseau de voisinage veillant les uns sur les autres. Nous vous attendons nombreux.

Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement. Cela se fait sous le contrôle de la gendarmerie. Dans un premier temps, la gendarmerie et la Commune établissent ensemble une analyse du contexte local pour déterminer les quartiers et les lotissements susceptibles d'être concernés. Puis, à partir du concept fondé sur la solidarité du voisinage, il s'agit de développer, chez chaque personne disposée à participer à sa propre sécurité dans son quartier, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance.

Ce dispositif, circonscrit dans l'espace, est à mettre en œuvre par étapes successives et à faire vivre dans un cadre partenarial : un protocole est élaboré à cet effet entre le Préfet, le maire et l'autorité judiciaire. Son application accroît l'efficacité de la lutte contre la délinquance, les informations reçues par les forces de sécurité leur permettant une présence sur le terrain mieux ciblée. Par ailleurs, la participation citoyenne contribue au renouvellement du "lien social" en ce qu'elle renforce le contact et les échanges entre les habitants du quartier ou de la résidence, générant ainsi des solidarités de voisinage.

**Venez poser vos
questions !**



QUEL SOUTIEN APORTE LA COMMUNE À SES ASSOCIATIONS ?

Qu'elles soient culturelles, sociales, sportives ou bien de loisirs, les nombreuses associations de la commune participent, au quotidien, à l'animation de Grésy-sur-Aix. Portées par de nombreux bénévoles, tous motivés et qui ne comptent pas les heures, elles reflètent la dynamique d'une commune et la fait rayonner à l'extérieur. Dès lors, il est naturel que la Commune accompagne ses associations à travers principalement deux aides : une directe (aide financière via une subvention) ou bien indirecte (mise à disposition d'une salle, matériel etc.).

Ces aides dépendent de la volonté de chaque commune de soutenir ses associations : pour Grésy-sur-Aix, elles sont au cœur de notre action. Explications.

L'AIDE DIRECTE

Il s'agit d'une aide financière accordée par la commune à travers une subvention de fonctionnement.

Pour 2015, les subventions ont été accordées suite au dépôt d'un dossier, le plus simple possible, de demande de subvention en Mairie.

Il est ainsi distingué différentes subventions, dont :

- La subvention annuelle : aide financière de la Commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon des critères d'attribution identiques.
- La subvention exceptionnelle : aide financière de la Commune à la réalisation d'une opération ponctuelle qui est projetée dans l'année et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables. Le montant est variable selon le projet du bénéficiaire.

Pour l'ensemble de ces subventions, la Commune va attribuer une enveloppe de 13 950€ pour l'année 2015.



L'AIDE INDIRECTE

Les aides indirectes prennent la forme de prestations et/ou de mises à disposition effectuées par la Commune pour le compte de l'association.

A Grésy-sur-Aix, nous pouvons distinguer plusieurs aides indirectes :

- La mise à disposition à titre gracieux de locaux, qui font office de sièges, pour certaines associations situées à l'ancienne école en face de la Mairie,
- La mise à disposition à titre gracieux de locaux pour le bon déroulement des activités des associations (maison des associations ou bien Centre Omnisports),
- La possibilité de louer gratuitement une salle municipale (salle Sarraz ou petite salle polyvalente) une fois par an puis à prix réduit ensuite,
- La possibilité d'utiliser une photocopieuse pour éditer les flyers,
- Ou bien encore la mise à disposition du matériel communal (tables, chaises etc.) apporté par du personnel communal.

Difficilement quantifiable mais estimable : les aides indirectes représentent un montant d'un peu plus de 60 000 €.

Baisse des dotations : quelles conséquences ?

Inévitablement, la raréfaction des finances publiques a un impact pour les associations :

- L'enveloppe globale des subventions directes est en baisse de 10% (- 1 550 €) entre 2014 et 2015,
- La mise à disposition exceptionnelle des salles communales est moins fréquente.

Mais en parallèle, la commune développe d'autres outils moins coûteux mais tout aussi efficaces pour les associations.

Une meilleure communication pour les associations

Mieux communiquer les événements organisés par les associations pour attirer davantage de personnes, tel est notre objectif à travers plusieurs supports :

- Site internet : la possibilité d'un accès direct sur leur page dédiée afin de réaliser des modifications instantanément mais également création d'un agenda partagé entre la commune et les associations,
- Grésy'lien : publication d'un agenda associatif dans l'ensemble des Grésy'lien,
- Forum des associations : annualisation de l'évènement avec changement de format pour 2015,
- Panneau lumineux : diffusion des événements.

— CHIFFRES CLEFS

38 Nombre d'associations culturelles, sociales, sportives et de loisirs sur Grésy-sur-Aix et déclarées en mairie.

19 Nombre d'associations qui bénéficient d'une subvention communale (aide directe) pour l'année 2015.

13 950 € Montant de l'enveloppe globale des subventions directes en 2015.

60 000 € Montant estimé des subventions indirectes pour 2015.



Depuis toujours, il est important pour la Commune de Grésy-sur-Aix de soutenir ses associations qui participent, à leur manière, au bon "vivre ensemble" : sans elles, les occasions de réunir un plus grand nombre d'habitants seraient moins fréquentes.

En 2015, dans un contexte budgétaire contraint, la Commune continue de soutenir ses associations. Malgré cela, toutes les demandes ne pourront aboutir et certains efforts seront demandés aux associations...



19 JUIN

MNT 73

Prévention aux risques routiers. Collège Le Revard.

22 JUIN

MNT 73

Prévention aux risques routiers. Ecole maternelle.

24 JUIN

ACEJ

Explosion d'arts. De 13h30 à 16h30. Cour de l'école élémentaire.

26 JUIN

APE

Kermesse de fin d'année : divers jeux en libre accès pour enfants de tout âge. Présentation par les élèves des chants travaillés avec l'intervenante musicale. Buvette et restauration. À 16h30. Cour de l'école primaire. (Annulation en cas de mauvais temps)



27 JUIN

ACEJ / MAIRIE

Portes ouvertes. De 10h00 à 12h00. Centre des Coccinelles et Pôle Petite Enfance.

28 JUIN

FÊTE DE LA SAINT JEAN

Ancien Camping. De 10h30 à 19h00. Concours de pétanque inter-hameaux en triplètes. Repas complet. Messe en fin d'après-midi. Participation demandée : 16 €. Inscriptions et retrait des tickets :
• Janine BOURGEOIS : 06 84 88 10 39
• Josyane COUTY : 07 81 87 45 20
Permanence le 22 juin 2015 de 16h à 18h à la salle polyvalente.

13 JUILLET

FEU D'ARTIFICE

Près du collège. Retraite aux Flambeaux à 21h30 (départ Sarraz) avec la fanfare de Cruet. Tir du feu vers 22h30.

17 JUILLET

GRÉSY-SUR-AIX

Conseil municipal. À 19h30. Mairie.

DU 20 JUILLET AU 30 AOÛT

AU CŒUR DES GORGES DU SIERROZ

Exposition "Les gorges du Sierroz, l'invitation au voyage" qui retrace le patrimoine et l'histoire du site des Gorges du Sierroz.

Entrée libre et gratuite. Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Centre des Congrès d'Aix-les-Bains.

26 AOÛT

ACEJ

Inscription accueil de loisirs + accueil périscolaire année scolaire 2015/2016. De 13h30 à 18h30. Centre des Coccinelles.

DÉBUT SEPTEMBRE

MAIRIE

Forum des associations.

DU 19 AU 20 SEPTEMBRE

AU CŒUR DES GORGES DU SIERROZ

32ème édition des journées du patrimoine. Organisation d'une porte ouverte. L'occasion de découvrir le projet de réhabilitation du site, le survol des gorges réalisé avec un drone mais également le riche fond documentaire de l'association. Entrée libre et gratuite. Local de l'association - ancienne école (en face de la Mairie) - 1er étage.



27 SEPTEMBRE

33ÈME ÉDITION DE LA COURSE PÉDESTRE « LA GRESYLIENNE »

Place de la mairie.

Inscriptions le 26 septembre de 9h à 18h et le dimanche de 7h à 8h à la Salle Polyvalente.

Début des courses le dimanche à partir de 8h30.

GRÉSY-SUR-AIX, BIEN PLUS QU'UNE VILLE

CONTACTEZ LA MAIRIE DE GRÉSY-SUR-AIX

1, place de la Mairie - BP 15 - 73100 Grésy-sur-Aix
Tél. : 04 79 34 80 50 - Fax : 04 79 34 82 40
contact@gresy-sur-aix.fr
www.gresy-sur-aix.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi matin : 8h30 - 12h30
Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00
Samedi : 8h00 - 12h00
Fermé le mercredi toute la journée et le lundi après-midi